

Gérard CAUDRON



Maire

Vice -Président de la Métropole Européenne de Lille

Nous, Maire de Villeneuve d'Ascq,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1, L2212-2, L2213-1 et L2213-2,

Vu l'Article L 113-2 du Code de la Voirie Routière,

Considérant qu'il faut modifier l'article 1 de notre arrêté N°2021-28584 en date du 14 juin 2021 concernant les travaux de renouvellement du réseau HTA électrique en trottoir et en chaussée, par l'entreprise ABTP pour le compte d'ENEDIS, rue de la Convention au droit du N°201, il convient de prendre toutes dispositions pour en permettre leur réalisation et garantir la sécurité des usagers,

N° 2021- 28625.

ARRETONS

Article 1.

L'article 1 de notre arrêté N°2021-28584 en date du 14 juin 2021 est modifié de la façon suivante :

A compter du 05 juillet 2021 jusqu'au 05 août 2021, et non pas (du 20 juillet 2021 jusqu'au 20 août 2021) la circulation des véhicules de toute nature se fera sur la voie de circulation restante au droit et à l'avancement des travaux, rue de la Convention au droit du N°201, afin de permettre à l'entreprise ABTP de réaliser les travaux cités ci-dessus et sera réglementée par pilotage manuel en cas de nécessité pour la sécurité du chantier ou des usagers de la voie publique la circulation des véhicules de toute nature se fera de façon alternée sur une seule voie et sera réglementée par feux tricolores de chantier.

N° 2021- 28625.

Article 2.

Les autres articles de notre arrêté N°2021-28584 en date du 14 juin 2021 restent inchangés.

Article 3.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification aux intéressés.

Article 4.

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Lille et Monsieur le Commandant de Police de Villeneuve d'Ascq sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille,
- SDIS 59 Direction Générale Opérationnelle CS 2068 –59028 LILLE Cedex,
- Monsieur le Directeur de TRANSPOLE à MARCQ-EN-BAROEUL,
- Police municipale de VILLENEUVE D'ASCQ,
- Entreprise ABTP 8, rue Cassel 59189 STEENBECQUE.

Fait à VILLENEUVE D'ASCQ,

Le 25 juin 2021,

Le Maire,

Gérard GAUDRON.



Affiché le :

28 JUIN 2021

Hôtel de Ville - BP 80089 - 59652 Villeneuve d'Ascq Cedex

Tél. : 03 20 43 50 50

www.villeneuvedascq.fr